



Infos AAPPMA

- 3 km sur la Loire
- 7,7 km sur le Canal Latéral à la Loire
- 2^e catégorie piscicole du domaine public

Principaux poissons



Poissons blancs



Perches



Brochets



Sandres



Carpes



Silures

Techniques de pêche à privilégier

- Pêche au coup
- Pêche au posé
- Pêche aux leurres
- Pêche de la carpe

Règlementation AAPPMA

- Règlementation générale de 2^e catégorie
- Pêche interdite toute l'année 50 m en aval des écluses sur le canal latéral à la Loire

Contact AAPPMA

Alain ROUSSEAU : 06.42.53.05.39
lacarpegarnatoise@orange.fr



46.6813, 3.6732

46.6693, 3.6325

46.6637, 3.6769

46.6438, 3.6510

46.6301, 3.6581

46.6224, 3.6572

46.6043, 3.6590

